

Études

Créoles

Comité international des études créoles

Vol. XXXVI n°1 & 2 – 2018

Valeurs sémantiques et pragmatique des pluriels créoles : Une comparaison des pluriels mauriciens et haïtiens

Viviane Déprez

DR2 CNRS Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod

Rutgers University

viviane.deprez1@gmail.com

Résumé

En plus de la notion de pluriel qu'ils expriment, les morphèmes pluriels créoles attribuent un sens ajouté de définitude ou de spécificité aux expressions nominales qu'ils déterminent. Toutefois, les valeurs sémantiques et pragmatiques mises en jeu par ces morphèmes restent jusqu'à présent largement floues et demandent à être clarifiées pour permettre une meilleure compréhension de ce phénomène. De surcroît, on ignore encore tout sur la question de la valeur comparative de ce sens ajouté dans différentes langues. Est-il largement identique dans différents créoles ou y a-t-il des différences selon les langues, et si oui de quelle nature ? Pour commencer à aborder ces questions, cet article rapporte les résultats d'une comparaison détaillée des usages et propriétés des morphèmes pluriel dans deux créoles à base lexicale française, le créole Haïtien et le créole Mauricien. En plus de s'être appuyé sur les jugements de plusieurs locuteurs natifs, ce travail fournit une étude qualitative et quantitative de l'usage des pluriels dans un corpus comparatif des traductions créoles de l'œuvre de St Exupéry, le Petit Prince en Haïtien et en Mauricien. Cet article vise à illustrer les notions pragmatiques et sémantiques mise en jeu de façon plus empirique que théorique pour brosser un paysage détaillé des usages possibles de ces pluriels créoles.

Abstract

In addition to plurality, creole plural morphemes, often confer an added meaning of specificity or definiteness to the nominal expressions they mark. However, a precise characterization of the semantic/pragmatic notions into play here has yet to be closely examined. Concurrently, the question of whether this added meaning is largely fixed across distinct creoles or plural morphemes, or subject to cross-linguistic variations has yet to be considered. In this article, we report the results of a comparative study of the properties of two creole plural morphemes in two distinct French-lexifier creoles, Haitian Creole (HC) and Mauritian Creole (MC). Besides relying on native speakers intuitions, we conducted a comparative qualitative and quantitative corpus study of the use of these plural morphemes in the respective adaptation of the story of the Little Prince by Antoine De St Exupery in these two creoles. This article aims at illustrating the semantic and pragmatic notions at play more empirically than theoretically so as to offer a detailed landscape of the uses of these creole plurals.

1. Introduction

Il a souvent été observé qu'en plus de la notion de pluralité qu'ils véhiculent, les morphèmes pluriels des langues créoles peuvent conférer une nuance de définitude ou de spécificité aux groupes nominaux qu'ils déterminent (Bollée 1977 ; 2000 ; Aboh 2004 ; Déprez 2006 ; 2007 ; Patrick 2007 ; Guillemain 2009 ; Bobyleva 2013 ; Alleesaib 2012, entre autres). Ainsi, par exemple, Patrick (2007, 120) fait remarquer que le pluriel jamaïcain '*dem*' est restreint aux groupes nominaux définis. Ce sens ajouté de définitude ou de spécificité du pluriel, bien que fréquent dans les créoles, n'est pour autant pas restreint à ce type de langue, puisqu'on l'observe également dans des langues aussi différentes que le Bangla, langue principale du Bangladesh, le Turc ou le Coréen, parmi bien d'autres. Toutefois, si l'existence de ce phénomène a bien été reconnue à maintes reprises, celui-ci reste, à ce jour, fort peu étudié et fort peu compris. Il faut bien reconnaître que son abord est rendu délicat en partie parce que la nature des notions sémantico-pragmatiques mise en jeu pour le décrire reste souvent floue¹ et, que, de surcroît, il en existe de nombreuses définitions théoriques concurrentes qui contribuent à brouiller les pistes. En conséquence, il est par exemple, assez malaisé de déterminer si ce phénomène est largement parallèle voire identique dans les différentes langues créoles et pour différents morphèmes de pluriel ou si, au contraire, il y peut y avoir des variations et en ce cas, de quelle nature. De surcroît, avant même de s'interroger sur les variations possibles de cette définitude ajoutée, il convient en fait, au premier abord, de mieux cerner les notions sémantiques et pragmatiques invoquées et les données empiriques qui s'y rapportent.

Dans cet esprit, le but central de notre article est de présenter les résultats d'une étude empirique comparative détaillée des usages des morphèmes pluriels dans deux créoles à base lexicale française, *bann* en créole mauricien et *yo* en créole haïtien pour commencer d'aborder ces questions en se basant sur une description fine et solide. Pour cette étude, notre exploration empirique s'est bien sûr appuyée sur les intuitions de locuteurs natifs, mais nous avons également fait appel à une comparaison qualitative et quantitative de l'usage de ces morphèmes pluriels dans un corpus de deux textes parallèles, les traductions du *Petit Prince* de St Exupéry en créole mauricien et en créole haïtien. Guidés dans leur adaptation par cette œuvre commune, ces deux textes présentent l'avantage unique et précieux d'offrir une comparaison fine des usages dans des contextes extrêmement proches. Ceci permet alors de différencier leurs usages tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif. Notre exploration comparative a été guidée par deux questions centrales :

- Quel sont les types de définitude/spécificité mise en jeu ?
- Y-a-t-il des variations d'usage dans les deux créoles considérés ici ?

Pour amorcer des réponses à ces questions en se fondant sur une base empirique solide, notre article est structuré de la façon suivante : dans un premier temps, nous posons un certain nombre de préliminaires, descriptifs tout d'abord, puis plus théoriques, visant d'une part à brièvement rappeler quelques propriétés morphosyntaxiques des pluriels de chacun des créoles concernés ainsi qu'à clarifier les notions de définitude et spécificité auxquelles nous

¹ Au moment de la présentation et de l'écriture de ce travail pour le XV^e Colloque International des Etudes Créoles en Septembre 2016, il n'existait pas de travaux qui précisaient les valeurs sémantiques des pluriels créoles. Depuis, Wiesinger (2016) a publié un travail descriptif précis assez comparable au notre sur le pluriel du créole Guyanais.

avons fait appel ici². Dans un deuxième temps, nous exposons les lignes principales de notre méthode de comparaison. Puis nous rapportons une partie de nos résultats, qualitatifs d'abord et quantitatif ensuite. Enfin, notre dernière section conclue par une brève discussion de leurs apports théoriques.

2. Préliminaires descriptifs et théoriques

2.1. Distribution syntaxique des pluriels *bann* et *yo* par rapport aux autres déterminants nominaux

Le tableau 1.1 ci-dessous résume les possibilités de co-distribution des morphèmes pluriels avec les autres déterminants du nom dans les deux créoles mauricien et haïtien. La dernière colonne fournit une traduction en français.

	Créole mauricien	Créole haïtien	Français
Pluriel	Bann liv	Liv yo	Les/des livres
Possessif	Mo bann liv	Liv mwen yo	Mes livres
Démonstratif	Sa bann liv la	Liv sa yo (#a)	Ces livres
Défini	Bann liv la	Liv (#la) yo (#a)	Les livres
Numéral	Trua liv Trua *bann liv	Twa liv Twa liv yo	Trois livres Les trois livres

Le but de cet article étant de s'intéresser aux propriétés sémantico-pragmatiques des pluriels, nous ne pouvons ici nous étendre sur leurs propriétés morphosyntaxiques qui mériteraient par elles-mêmes de faire l'objet d'une étude comparative approfondie. Pour une discussion de quelques-unes de ces propriétés voir Syea (2007) ou Alleesaib (2005, 2012) pour le mauricien, Joseph (1989) ou Glaude (2013) pour l'haïtien et Déprez (2003, 2007a, 2007c) pour une étude plus comparative des deux incluant aussi un regard sur d'autres créoles à base lexicale française. Mais il est toutefois utile de rappeler ici brièvement quelques-unes de ces propriétés pour mieux cadrer notre travail. Le tableau 1. ci-dessus montre que la distribution du pluriel présente à la fois bien des similarités dans les deux créoles mais aussi des différences notables. Pour commencer par les similarités, notons que le morphème du pluriel peut à lui seul déterminer le nom dans les deux langues³ et qu'il peut aussi être en cooccurrence avec un déterminant possessif ou avec un article démonstratif, tous deux souvent considérés comme des déterminants définis. A part bien entendu leurs positions syntaxiques respectives, pré-nominale pour *bann* et post-nominale pour *yo*, les morphèmes pluriels mauricien et haïtien se distinguent principalement par leurs propriétés co-distributionnelles avec l'article défini *la* et

² Il est important de souligner que notre propos n'est pas ici de comparer les théories actuelles de la définitude ou de la spécificité qui pourrait intervenir, ni de fournir une réflexion théorique sur ce sujet. Nous avons donc fait des choix théoriques précis et limités. Notre but n'est pas d'entrer dans les nombreuses controverses autour des définitions de ces concepts, mais de tâcher de les aborder pour en dégager avant tout des aspects empiriques utiles à une bonne description comparative des faits pour que notre travail puisse servir de base empirique solide à des réflexions théoriques ultérieures.

³ En ceci, ces deux créoles s'opposent au martiniquais où le morphème du pluriel ne peut déterminer seul un nominal, mais doit obligatoirement se trouver en coprésence avec le déterminant défini *la* (Damoiseau 1999).

avec les quantificateurs numériques⁴. Pour ce qui est de cette première différence, il a été observé que, alors que le morphème pluriel mauricien *bann* est généralement décrit comme n'ayant aucun problème de cohabitation avec le déterminant défini *la*, il n'en est pas de même pour le morphème haïtien *yo*. Dans cette dernière langue, il existe des variations notables. Alors que dans certaines variantes du créole haïtien le morphème du pluriel *yo* paraît essentiellement incompatible avec le défini *la*, tant et si bien que ces deux éléments nominaux sont essentiellement en distribution complémentaire, ceci n'est pas le cas dans d'autres variantes dialectales où *la* et *yo* peuvent tout à fait se trouver en coprésence dans un même syntagme nominal. On retrouve également la même possibilité de coprésence dans une période antérieure en l'haïtien (Fattier 2003). Dans ces cas dialectaux et diachronique de co-présence, *la* est habituellement placé devant *yo*, qui, quant à lui, clôt alors le syntagme nominal. C'est ainsi que Herby Glaude décrit ces variations dans sa thèse de 2013 : « Dans la région du Nord, le marqueur de définitude *la* demeure visible en présence du pluriel *yo*. Dans mon propre dialecte (ainsi que dans celui de Port-Au-Prince et de ses environs) *la* s'efface en présence de *yo*. » (Glaude 2013, 232). Dans notre travail, c'est cette dernière variante qui est considérée. En effet, dans notre texte haïtien du *Petit Prince*, nous n'avons trouvé aucun exemple de cooccurrence de *yo* avec *la*. Il se peut donc que certaines des observations sur l'usage du pluriel faites ici ne vaille que pour cette variante. Pour ce qui est de la seconde différence distributionnelle, à savoir celle qui concerne les numéraux, c'est ici l'inverse qui est observé. Alors que la cohabitation du morphème pluriel haïtien *yo* avec un déterminant numéral cardinal du type *deux*, *trois* etc., est parfaitement naturelle, bien qu'entièrement optionnelle, comme le tableau 1. l'indique, cette cohabitation pose problème en créole mauricien où la cooccurrence d'un numéral avec le pluriel *bann* est généralement perçue comme inacceptable par une grande partie de nos informateurs. Pour d'autres, s'ils la permettent, le sens est alors celui d'un syntagme nominal partitif du type *trois des livres* et non pas un syntagme nominal pluriel simple du type *trois livres*. Comme nous l'avons proposé dans nos travaux précédents (Déprez 2007a, 2007c, 2009), nous pensons que cette distribution complémentaire indique que le morphème *bann* occupe, dans la structure du syntagme nominal créole, la même position que les numéraux et que de ce fait, il en partage en partie la nature⁵.

⁴ En plus des différences de distribution, il existe d'autres différences entre les morphèmes nominaux du créole haïtien et ceux du créole mauricien comme en particulier les possibles allomorphes de l'article *la* en Haïtien (*a*, *an*, *la*, *lan*) qui ne sont pas répliqués en Mauricien. Nous invitons les lecteurs à consulter les références fournies ci-dessus pour plus de précisions.

⁵ Plus spécifiquement, Déprez (2007a) propose que le morphème *bann* occupe la position spécifieur de NumP, une catégorie fonctionnelle reliée à la notion de comptage dans le SN. La structure d'un exemple comme (i) est donc comme en (ii) voir Déprez (2007c, 2009) pour plus de précisions :

- i Sa bann liv la
ii [DefP [Demp Sa [NumP bann [NP liv]]]i la ti]

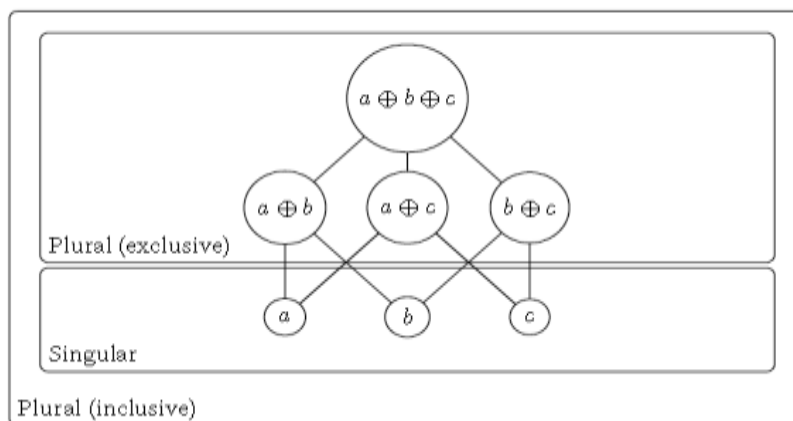
Notons cependant que si cette proposition suppose que *bann* partage des propriétés avec les numéraux, elle n'implique pas pour autant qu'il est équivalent. De même par exemple que l'on peut penser que les quantificateurs universels tout et chaque partagent des propriétés, il est aussi clair qu'ils sont lexicalement et sémantiquement distincts. Il en est de même pour *bann* et les numéraux.

2.2 Propriétés sémantique des pluriels créoles

2.2.1 Le pluriel mauricien *bann*

Si l'on se tourne maintenant vers les propriétés sémantiques du pluriel *bann*, nous voulons noter ici qu'au contraire du français, le pluriel mauricien a une interprétation de pluriel *exclusif* plutôt qu'*inclusif*, observation qui à notre connaissance n'a pas été faite jusqu'à présent. Ceci implique que l'usage du pluriel signifie que l'ensemble correspondant à la dénotation du nom tête doit comprendre minimalement deux éléments ou plus. Il est courant en sémantique formelle, de modéliser le pluriel comme un treillis, c'est à dire comme un type de relation définie sur un ensemble pour ordonner ses éléments. Ce qui est pertinent pour notre propos c'est que cette conception permet de distinguer deux caractérisations du pluriel ; un pluriel *exclusif* dont la dénotation ne comprend que des sous-ensembles de deux éléments ou plus, et un pluriel *inclusif* qui comprend à la fois les individus singuliers, i.e. des singletons, et des sous-ensembles qui comprennent plusieurs éléments. Le schéma ci-dessous emprunté à Champolion (2014) illustre bien cette différence conceptuelle.

Figure 2.1: Different views on the plural.



Le pluriel mauricien semble différer dans cette propriété du pluriel français ou anglais, qui lui a une valeur de pluriel *inclusif* (Spector 2007). Pour mieux percevoir cette différence, considérons les exemples de type (1) utilisés par les sémanticiens pour motiver cette distinction⁶. Avec la phrase française en (1a), il est clair qu'un locuteur du français qui n'a

⁶ Un relecteur me fait observer que la phrase française 'des enfants jouent dans la cour' serait fautive si un seul enfant se trouvait dans la cour. Ici donc, une multiplicité d'enfants est requise pour que cette proposition soit considérée comme vraie. Le relecteur se pose alors la question de savoir si l'interprétation du pluriel discuté pour l'exemple (1) ne serait pas dû au fait qu'"avoir des enfants" mettrait en jeu une notion vague de parenté plutôt qu'un nombre précis d'enfants. Pour bien voir que ce n'est pas de cela qu'il s'agit, observons tout d'abord que cette même interprétation du pluriel qui comprend le singulier s'observe aussi dans des phrases qui n'ont absolument rien à voir avec la notion de parenté. En effet, imaginons, par exemple, une situation dans une librairie ou un panneau enjoint aux clients de déposer leurs achats dans un caisson démagnétiseur pour éviter de déclencher la sonnerie à leur sortie. Etant donné la phrase : 'si vous achetez des livres, merci de les déposer dans le caisson quand vous passez à la caisse', on comprend bien qu'un client qui n'achète qu'un seul livre est bien évidemment tenu de s'exécuter. Donc ici aussi le pluriel a une lecture de 'un ou plusieurs'. Les exemples de ce type peuvent être multipliés. Une analyse pragmatique désormais classique de ce phénomène fait appel à l'idée qu'un locuteur tend à maximaliser les présuppositions des énoncés et ne peut les suspendre que dans des contextes dits 'd'enchaînement descendant (downward entailing)' (ici le contexte en 'si'). En très bref, l'idée générale est que le

qu'un seul enfant réagira à la consigne donnée en levant la main. Ceci montre qu'ici le pluriel français 'des enfants' peut être interprété comme signifiant 'un ou plusieurs enfants'⁷. Pour obtenir le même effet en créole mauricien cependant, c'est un nom nu qui doit être utilisé comme en (1b) et non pas le pluriel. Avec (1b) un locuteur du créole mauricien lèvera la main qu'il ait un ou plusieurs enfants. Par contraste, selon les locuteurs natifs que nous avons consultés, l'usage du morphème du pluriel dans un exemple comme en (1c) s'interprète préférentiellement (et pour certains obligatoirement) comme référant à plusieurs enfants et non pas à 'un ou plusieurs' enfants. Un locuteur mauricien n'ayant qu'un enfant, ne lèverait donc pas la main pour (1c).

- (1) a. Si vous avez des enfants, levez la main.
 b. Si zot ena zanfan, lev zot lame
 c. Si zot ena bann zanfan, lev zot lame

Le pluriel mauricien *bann* est donc bien un pluriel qui s'interprète de façon *exclusive*, c'est à dire comme n'incluant pas les individus singuliers qu'il rassemble. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà noté auparavant, le pluriel mauricien diffère aussi du pluriel français en ce qu'il peut conférer au groupe nominal qu'il détermine une notion ajoutée de définitude. Sans nous étendre pour le moment sur la valeur exacte de cette notion sur laquelle nous revenons plus bas, considérons l'exemple donné en (2) qui illustre cette différence :

- (2) Bouz enpe! Bann envite pe vini.

Bouge un peu! Les invités arrivent

(Dev Virahsawmy, ETSDV, 18 cité dans Alleesaib 2012)

Il est clair ici qu'il s'agit ici d'invités connus du locuteur et de l'interlocuteur et donc d'un ensemble défini de personnes. La même chose se constate peut-être encore plus nettement avec l'exemple (3a) où l'on comprend que Marie a omis de nourrir des girafes particulières dans le sens où celles-ci sont familières au locuteur et à l'interlocuteur. Cet exemple serait approprié dans le contexte d'un zoo où Marie, gardienne d'animaux, aurait pour tâche habituelle de nourrir les girafes de ce zoo et que, pour une fois, elle n'aurait pas rempli cette tâche. Par comparaison, ceci n'est pas vrai de l'exemple (3b) où en absence du morphème pluriel, on comprend alors tout simplement que Marie, dans sa vie jusqu'à présent, n'a pas nourri de girafes.

- (3) a. Mari pa nourri bann ziraf
 b. Mari pa nourri ziraf

Marie ne nourrit pas les giraffes /**de** girafes

Cependant, rappelons que comme nous l'avons également constaté ci-dessus, *bann* peut aussi se trouver en coprésence avec l'article défini *la*. On peut dès lors s'interroger sur la valeur que peut prendre cet article défini ajouté, si tant est que déjà, de par lui-même, *bann* insuffle une notion de définitude au syntagme nominal qu'il détermine. Pour Alleesaib (2013), l'ajout de *la*

pluriel comprend le singulier dans son sens mais que cette possibilité est généralement masquée par le fait qu'il est en concurrence avec d'autres expressions qui l'expriment plus directement. La tendance à maximaliser les présuppositions est toutefois suspendue dans les contextes d'enchaînement descendant. Pour une discussion de ce type d'analyse, voir entre autre Spector (2007).

à un syntagme nominal déjà spécifié par le pluriel *bann* lui confère une valeur anaphorique. Bien que plausible, cette suggestion ne semble toutefois pas complètement expliquer cette possible coprésence. Pour bien voir ceci, considérons l'exemple fourni ici en (4) que nous avons construit pour mieux discerner la différence.

(4) Mo'nn al enn fet inpe sik / inpe dan pop, yer swar. Ti ena misie (ek) madam ki ti pe danse.

Bann misie (la) ti met kostim, bann madam (la) ti met rob sware.

Je suis allée à une fête un peu chic, hier soir. Il y avait des femmes et des hommes qui dansaient. Les hommes portaient un costume, les femmes des robes de soirées.

Cet exemple montre qu'en situation anaphorique de reprise des termes 'misie' et 'madam', l'ajout du *la* reste facultatif. Il semble toutefois y avoir une nuance de sens intéressante due à la coprésence du *la*. Pour certains de nos informateurs, lorsque *la* est présent, on comprend que seuls les hommes et les femmes qui dansent portent un costume ou une robe de soirée. Sans le *la* le syntagme nominal peut faire plus largement référence à tous les hommes et femmes présents à cette soirée, et peut comprendre des exceptions. On peut voir alors que la coprésence du *la* construit ici une référence plus stricte qui implique de façon exhaustive tous les membres de pluralité sur laquelle porte l'anaphore ; le *la* a en quelque sorte induit un effet de maximalisation, impliquant tous les membres et seulement ceux-ci de la pluralité mentionnée auparavant. Un autre effet peut s'apercevoir dans l'exemple ci-dessous

(5) Ou kone, bann gran dimoun la, zot koumsamem sa.

Vous savez, les grandes personnes sont comme ça (D.V ZTP:6)

Dans des exemples comme (5), la coprésence de *la* semble ajouter une dimension que Himmelmann (1997) décrit comme 'recongnitionnelle', à savoir que le syntagme nominal 'les grandes personnes' fait ici référence à un ensemble déjà présent dans le terrain de connaissances commun au locuteur et à l'interlocuteur et pour lesquels, une propriété spécifique est reconnue comme partagée. Il est toutefois intéressant de constater que bien que permise, la combinaison du pluriel avec le défini *la* est particulièrement rare dans notre corpus mauricien. Sur 130 exemples avec *bann* seul trois présentent la combinaison *bann la*, dont deux sont du type présenté en (5). Pour le troisième, reproduit ici en (6), il n'est pas impossible de penser que *la* puisse représenter plutôt un adverbe déictique de lieu puisque le locuteur se réfère ici aux étoiles qui sont juste devant ces yeux.

(6) Bann zetwal la zoli p 34

Les étoiles (?là) sont jolies

Il est à noter cependant qu'un SN déterminé par *bann* peut aussi avoir une valeur d'indéfini avec un référent connu du locuteur (mais pas nécessairement de l'interlocuteur) ou spécifié dans des exemples comme (7) :

(7) Enn mari enfidel! Bann zanfan san santiman! Enn karyer san sikse! (D.Virahsawmy, Pr Madli: 31)

Un mari infidèle, des enfants sans cœur, une carrière sans succès !

Par ailleurs, comme nous l'avions déjà observé dans des travaux précédents (Déprez 2003, 2007a) une expression nominale déterminée par *bann* est tout à fait acceptable dans les constructions présentationnelles comme en (8).

- (8) Ena bann zanfan deor
Il y a PL enfants dehors

Dans les travaux génératifs, où il a été observé que des exemples du type ‘#il y avait le problème ici’ avec un défini singulier sont peu heureux par rapport à ceux qui font usage d’un indéfini comme ‘il y avait un problème ici’, il est communément supposé que les constructions présentationnelles ne permettent pas de SN défini (Milsark 1974). En ce sens, ces constructions constitueraient un test d’anti-définitude présentant un contexte type d’où les expressions définies sont exclues. Mais peut-on pour autant conclure du fait de l’acceptabilité de (6) que *bann* ne peut avoir une valeur définie ? Je ne le crois pas. Comme on le sait en effet, il y a de nombreuses exceptions à ce test. Dans des phrases comme (9), par exemple, l’usage d’un défini est tout à fait naturel pour un référent singulier ou pluriel familier.

- (9) Hier j’entends sonner. Je me précipite. Surprise ! Il y avait le directeur de mon école/les élèves de ma classe sur le pas de ma porte.

Ainsi, si l’emploi de certains types de défini est en effet peu heureux dans ces constructions, d’autres, comme le montre (9), ne sont pourtant pas exclus. Il se pourrait dès lors que plus qu’un test d’anti-définitude, les constructions présentationnelles servent à affiner le type de définitude pertinent. Ces faits suggèrent en fait que *bann* permet à la fois des interprétations définies et indéfinies (Alleesaib 2012).

2.2.2 Le pluriel haïtien *yo*

Tournons-nous maintenant vers une description des propriétés sémantiques du pluriel haïtien *yo*. Ici aussi nous commencerons par observer que la valeur sémantique de ce pluriel, comme celle du pluriel mauricien, mais à l’inverse de celle du français, est plutôt celle d’un pluriel *exclusif*, et non pas *inclusif*. Il est tentant de supposer ici que les pluriels exprimés par des morphèmes libres qui se trouvent dans les langues qui manifestent par ailleurs la possibilité d’avoir des noms nus non-spécifié pour le nombre (Déprez 2005) peuvent avoir une interprétation exclusive, alors que les pluriels exprimés par des morphèmes liés dans les langues où l’expression du nombre est obligatoire autorisent une interprétation inclusive. Ceci est pour autant une hypothèse qu’il n’est intéressant de poser que pour en inviter une vérification plus générale. Pour bien cerner cette différence, considérez à nouveau le type d’exemple comme (10a) ou nous avons conclu ci-dessus qu’un locuteur français ayant un seul enfant lèverait la main. Ici encore, pour le créole haïtien comme pour le mauricien, c’est plutôt un nom nu qui correspond à ce pluriel français. En effet, on note que l’usage du pluriel *yo* dans un tel exemple n’est pas très naturel, car d’une part, il implique la possession d’une pluralité d’enfants, et d’autre part, les enfants dont il est question sont supposés être connus de l’interlocuteur, ce qui peut paraître incongru dans le contexte d’une proposition contrefactuelle. Les contextes d’emplois possibles de ce type d’exemples sont de ce fait assez restreints. On pourrait ainsi l’employer dans un contexte d’échange parental, où l’un des parents demande à l’autre si leurs enfants sont avec eux. C’est du moins ainsi que nous l’a décrit un de nos informateurs, version qui a été acceptée par nos autres locuteurs. Il n’en reste pas moins que la valeur du pluriel est ici clairement exclusive, i.e. satisfaite seulement par une interprétation du type ‘plusieurs’ et non par celle de type ‘un ou plusieurs’.

- (10) Si tu as des enfants, lève la main.
 Si ou gen timoun, leve men ou
 Si ou gen timoun yo, leve men ou
 Si tu as les enfants, lève la main.

Comme le suggère aussi ces exemples, le pluriel *yo* fonctionne clairement comme un défini. Le fait que dans certaines variantes (dont celle étudiée ici), il soit en distribution complémentaire avec le défini *la*⁸ renforce encore cette analyse. C'est aussi vrai du fait que, par ailleurs, le morphème *yo* sert également à exprimer le pronom de troisième personne pluriel, avec lequel il est homophone et qui, lui aussi, est bien entendu, résolument défini. Un autre fait qui soutient cette analyse s'observe dans les phrases présentationnelles. Au contraire de ce que nous avons observé pour le pluriel mauricien, le pluriel haïtien *yo* est refusé par nos informateurs dans les constructions présentationnelles (Déprez 2007a), comme le montre l'exemple (11b) qui contraste avec (11a) où le nom est resté nu :

- (11) a. Gen twa liv sou tab la
 b.*Gen twa liv yo sou tab la
 Il y a (les) trois livres sur la table.

Ce test achève donc de montrer le caractère défini du pluriel *yo* qui, contrairement à celui du pluriel *bann*, ne semble pas optionnel ni soumis à des fluctuations d'interprétation entre défini et indéfini.

3. Méthodologie, définitions et classifications

Pour mieux comprendre la nature de l'effet défini de ces pluriels nous avons entrepris d'en classifier les usages trouvés dans les traductions du *Petit Prince* de chacun de ces créoles. Pour les deux langues, nous avons rassemblé la totalité des exemples contenant *bann* et *yo*. Pour l'haïtien, nous avons de surcroît, soigneusement éliminé tous les exemples de *yo* qui correspondait à des pronoms de troisième personne. Le tableau ci-dessous fournit les chiffres de base de notre corpus, à savoir, le nombre de total de mots pour chaque texte, le nombre de pluriels et le pourcentage qu'ils représentent.

Tableau 2.

Langue	# de mots	# pluriel	pourcentage
C. Mauricien	13.238	130	0.98%
C. Haïtien	16,119	221	1.37%
Français	15,103	261 + 139 +11 = 411 (les+des+aux)	2,72%

⁸ Nous avons proposé dans des travaux antérieurs (Déprez 2007a, 2007c) que dans les dialectes où ils sont incompatibles *yo* en fait absorbe le défini *la* en se déplaçant dans la position syntaxique de *la*.

Déjà à ce stade, il est intéressant de constater que les pluriels créoles représentent un moindre pourcentage du nombre total de mots que les pluriels français, même si en général, les pourcentages de pluriel sont plutôt bas. On peut supposer que ces taux bas reflètent sans doute le fait que l'usage du morphème pluriel dans les langues créoles n'est pas le seul moyen d'exprimer le concept de pluralité : en effet, dans beaucoup de cas, le concept de pluralité peut aussi bien s'exprimer par un nom nu, dont l'interprétation peut être aussi bien plurielle que singulière comme nous l'avons vu en (10b). En fait, comme le propose Déprez (2005), les noms nus de ces créoles peuvent être neutres quant au nombre parce qu'ils ne contiennent pas nécessairement de projection requérant le dénombrement. Pour une étude plus approfondie des noms nus en CH et de leur signification, voir Déprez (2005), et Déprez (2007).

Il est temps maintenant de nous tourner plus sérieusement vers des questions de définitions. Concernant la définitude et la spécificité nous nous baserons respectivement sur les définitions qu'en donne Heim (1982) dans les versions simplifiées qu'en fournit Ionin *et al.* (2003). Celles-ci sont détaillées en (12) :

- (12) a. Si un constituant SN est défini, le locuteur et l'interlocuteur présupposent l'existence d'un individu unique dans l'ensemble dénoté par le SN
- b. Si un constituant SN est spécifique, le locuteur a l'intention de référer à un individu particulier dans l'ensemble dénoté par le SN, et considère que cet individu présente une propriété remarquable.

On voit ici que l'une des dimensions centrales de la distinction entre définitude et spécificité dans cette perspective est que la première concerne un référent qui est présupposé connu du locuteur et de l'interlocuteur et donc estimé comme faisant partie de leur terrain de connaissances commun, alors que la seconde concerne un référent intentionnel connu du locuteur seul. Alors que la définition de la définitude comme distinguant un référent présent dans le terrain commun, remporte une adhésion plutôt large dans la littérature classique sur les définis (Lyons 1999 ; Hawkins 1978), c'est nettement moins le cas en ce qui concerne la spécificité. En effet, il entre dans d'autres définitions de la spécificité comme par exemple celle de Aboh (2004) aussi bien que dans celle de Guillemin (2009) des dimensions d'anaphoricité et de familiarité qui ne sont pas présentes dans celle de Ionin *et al.*⁹ (2003). Toutefois, étant donné que ces dimensions sont également présentes dans les définitions de la définitude (voir en particulier Schwarz 2013), nous pensons que de telles définitions ne permettent pas de distinguer suffisamment la spécificité de la définitude et pour cela, nous préférons maintenir la distinction proposée ci-dessus qui nous paraît plus claire. Une fois les définitions pertinentes

⁹ Les définitions d'Aboh (2004) et de Guillemin (2009) sont respectivement les suivantes :

-By specificity, I refer to **discourse anaphoric** noun phrases that link back to referents that are pre-established in discourse, known or familiar to the participants (Aboh 2004)

(Par spécificité, je fais référence à des groupes nominaux qui sont reliés à des référents qui sont pré-établis dans le discours, connus ou familiers pour les participants.)

-A specific noun phrase indicates that it is **referentially anchored** to another discourse object (Guillemin 2009, 56) (Un groupe nominal spécifique marque qu'il est référentiellement ancré à un autre objet de discours)

sont ainsi clarifiées, il est aisé d'observer que l'usage du pluriel *bann* ne fait pas référence à des individus connus du locuteur seul et qui ont une propriété remarquable. Pour illustration, considérons à nouveau l'exemple (2) ci-dessus. Il est clair ici que les invités ne sont pas connus du locuteur seul mais qu'il s'agit bien d'un groupe de personnes qui fait partie du terrain commun entre locuteur et interlocuteur. Il en est de même de tous les exemples cités jusqu'à présent, sauf peut-être celui de (1) où l'on a à faire avec une proposition contrefactuelle. Il en est de même pour *yo* ou la présupposition de référent connu du locuteur et de l'interlocuteur est présente même pour (10). Pour en revenir à la définitude, il est désormais bien connu qu'il existe deux familles d'approches concurrentes, l'une dans la tradition de Heim (1982) qui met l'accent sur la notion de familiarité comme critère principal de la notion de défini, et l'autre à la suite de Frege (1892), Russel (1905) et Strawson (1950) qui met l'accent sur l'unicité. La première comme nous l'avons vu ci-dessus considère qu'un SN défini présuppose l'existence d'un individu ou d'un ensemble d'individus familiers dans un domaine discursif ou situationnel commun au locuteur et à l'interlocuteur. La seconde affirme l'existence d'un individu unique (ou ensemble unique d'individus pour le pluriel) qui n'est pas nécessairement familier mais qui est unique soit de par la situation prise comme cadre de référence, soit de par le type de description utilisé. Cette seconde définition permet de rendre compte d'exemples comme celui de (13) où le(s) référent(s) n'est/ne sont pas connu(s) mais où l'expression nominale implique son/leur unicité de par la description qui est fournie.

- (13) Le /les (deux) premier(s) client(s) qui franchira/ront la porte du magasin ce matin gagnera/ront un bon d'achat.

Dans une approche plus récente qui prend en compte les données comparatives d'autres langues que l'anglais ou le français, Schwarz (2009 ; 2013) défend l'idée que ces deux notions classiques de définitude de familiarité ou d'unicité devraient être envisagées non pas comme concurrentes, mais plutôt comme complémentaires puisqu'il existe bon nombre de langues ou de dialectes dans lesquels on trouve deux articles définis concurrents, en plus d'un démonstratif distinct, un premier, basé sur l'anaphoricité et la familiarité que Schwarz (2009) dénomme défini fort, et un autre pour lequel c'est la notion d'unicité qui est la plus pertinente, que Schwarz (2009) dénomme défini faible. Une division similaire, quoique pas entièrement équivalente mais dont les différences ne sont pas pertinentes pour notre propos, se retrouve dans la classification des usages de l'article défini donnée par Hawkins (1978) ou Himmelmann (1997) entre défini pragmatique et défini sémantique. Le tableau 3 ci-dessous présente une classification des principaux usages des définis qui rassemblent les différences notées par ces linguistes et en fournit des exemples illustreurs :

Tableau 3.

Définitude Pragmatique : Type: Défini familier /Défini Fort (Schwartz 2009)
1. Anaphorique : Un homme et une femme sont entrés. L' homme s'est assis.
2. Situationnel:
2a. coprésence dans une situation partagée: passe-moi le marteau
2b. Contexte communautaire partagé: i. large: le patron, l'église ii
Global: le soleil

2c. Recognitionnel (expérience partagée) : tu sais, le beau gars de l'autre jour
3. Associatif:
3a: relationel: Un livre ... l'auteur
3b: part-whole: Une maison Le toit
Définitude Sémantique : Type: Défini unicité/ Défini Faible (Schwartz 2009)
4. Description (superlatif, numéral ordinal , relatives): le premier/meilleur/seul/ dessin
5. Générique/espèce: L'éléphant de mer est en voie de disparition

Pour mieux comprendre les notions de définitude qui peuvent être pertinentes pour nos pluriels créoles, nous avons emprunté à ces classifications classiques pour coder les occurrences de pluriel rencontrées dans nos textes¹⁰. Nous avons toutefois adapté cette classification aux besoins de notre recherche, éliminant essentiellement les types de définis non-rencontrés ou rencontrés trop rarement pour pouvoir servir à une quantification informative et ajoutant des distinctions qui ne sont pas directement pertinentes pour la définitude, mais sont importantes pour classer les usages des pluriels rencontrés. Le tableau 4 ci-dessous détaille la classification

¹⁰ Un relecteur critique notre classification, notant qu'elle ne correspond pas exactement à la classification entre défini pragmatique et défini sémantique proposée par Himmelmann (1997). Il existe bien entendu d'autres définitions de la définitude sémantique vs la définitude pragmatique. Dans une approche formelle comme celle de Wespel (2008) qui fait en fait des divisions plus fines, c'est le recours ou non à une variable de situation qui distingue les deux principaux types de définitude. Il y aurait évidemment beaucoup plus à commenter sur chacun de ces cas, mais notre but étant ici plus empirique que théorique nous avons préféré illustrer cette classification par des exemples concrets pour que même si l'on peut pinailler sur nos étiquettes, le lecteur puisse se faire une bonne idée des types d'exemples considérés qu'il pourra ensuite à loisir choisir de re-classifier différemment selon son propre choix d'approche théorique. En particulier, les exemples du type que nous avons appelés ici situationnels globaux illustrés par des exemples de défini comme 'la lune' ou 'le soleil' sont souvent un point de contention dans les différentes définitions de la définitude. Pour simplifier de longs débats, on peut effectivement considérer que ces exemples font appel à l'unicité (définitude 'sémantique') puisque en général il est vrai qu'il n'y a sur notre terre qu'un seul soleil ou qu'une seule lune, mais on peut aussi considérer que ceci est une conséquence accidentelle contingente due aux conditions de vie sur notre planète (définitude pragmatique, le soleil = le soleil de la planète terre). Il se trouve en fait que comme ce type d'exemple n'est pas utilisé avec un pluriel dans notre corpus, fait guère surprenant, ce débat n'est pas ici pertinent pour notre propos et ne nécessite donc pas à mon sens une longue discussion pour justifier ici de notre choix qui est de toute façon sans conséquences sur les résultats que nous discutons. Le relecteur dispute également notre choix de classer les définis recognitionnels comme pragmatique puisque pour Himmelmann (1997) ceux-ci se situent entre la définitude pragmatique et sémantique. Ici également, la différence n'est pas pertinente pour le paysage assez global que notre travail quantitatif souhaite proposer. On peut bien sûr choisir de discuter chaque exemple dans un texte, et notre discussion qualitative tente de faire cela en partie avec tout de même pour but premier une classification empirique qui puisse permettre une comparaison quantitative. Nous ne dénisons pas que le travail quantitatif que nous avons mené nécessite une approche moins fine de la définitude qui ne laisse sans doute pas assez de place à la discussion de chaque type d'exemple et du détail de ses possibles classifications selon les différentes approches de la définitude. Mais il n'est pas évident non plus de proposer une étude comparative d'un élément aussi fréquent que le pluriel dans des langues différentes sans prendre en compte le nombre d'exemples trouvés pour chaque type. Si par exemple, un seul exemple d'une classification possible est trouvé dans le corpus d'une langue et pas dans celui d'une autre, pourrions-nous pour autant en conclure que le pluriel est de nature différente dans ces deux langues ? Nous ne le pensons pas et nous pensons qu'une étude quantitative, malgré ses limites procure un type d'information sur les usages que la considération détaillée de chaque type d'exemple ne permet pas. C'est en croisant ces différentes approches que nous pourrions mieux comprendre ces phénomènes, et le présent travail ne prétend bien évidemment pas avoir résolu toutes les questions qui ont trait à l'usage du pluriel dans les langues créoles à base lexicale française.

sur laquelle nous nous sommes arrêtée pour notre étude et à nouveau, en fournit des exemples illustreurs.

Tableau 4. Catégories de définitude utilisées dans notre étude.

Types de défini pluriel	Exemples
1. Anaphorique: référent déjà mentionné (=page)	J'ai vu des roses et des blés....Les roses...
2. Situationnel: référent en situation partagée ou familier de par une situation commune	Regarde les roses (dans ce vase devant nous) Les notables (de notre village)
3. Générique: valable pour la classe en général (hors situation particulière)	Les chiens aboient
4. Démonstratif: référent désigné/ pointé	Ces roses-(là) n'ont pas d'épines
5. Possessifs: référent en relation avec un autre	Tes roses (à toi)
6. 'Tous les' : quantifiés	Toutes les roses ont sont dans un vase
7. Relative: référent restreint par une relative	Les fleurs qui sont dans ce champ...
8. Grammatical: Superlatif, numéral/ seul....	Le premier/meilleur/seul/plus riche client

Dans le reste de cette section, nous illustrons chacune de ces catégories avec des exemples que nous avons relevés dans nos textes pour les deux créoles. Nous avons essayé, la plupart du temps, de préserver autant que possible le même contexte dans les deux textes afin de bien mettre en parallèle la réalisation de chaque type de pluriel dans les deux créoles dans des contextes semblables. Bien entendu, il n'est pas toujours possible de trouver une correspondance mot à mot, les adaptations des auteurs créoles ayant avant tout cherché à produire des textes qui respectent au mieux le génie propre à chacun de ces créoles. Toutefois, comme nous le verrons, cette comparaison qualitative fine est d'ores et déjà très informative sur les ressemblances et les différences entre les pluriels des deux créoles. Par la suite, nous nous tournerons vers des données plus quantitatives qui permettent une comparaison qui tient compte de la fréquence d'usage de ces catégories dans chacun de ces créoles. Notons que ci-dessous les exemples de cette section notés a. sont en créole mauricien, alors que les exemples notés b. sont en créole haïtien.

1. Catégorie Défini anaphorique : Pour ce type de défini, le référent pluriel a déjà été mentionné dans le texte généralement dans le même paragraphe ou sur la même page). Pour faciliter l'appréciation de ces exemples nous avons ici souligné le référent antécédent et mis en italique le SN pluriel pertinent :

- (14) a. Lerla pou ed gran dimoun konpran *Bann gran dimoun* lerla konsey mwa pa perdi letan. p 1
Pour aider les adultes à comprendre Les adultes me conseillèrent de ne pas perdre mon temps.

- b. Mwen fè desen andedan bowa a pou granmoun yo, sèl jan pou yo te ka konprann. .. *Granmoun yo* ban m konsèy
Je fis un dessin dans le boa pour les adultes, seul moyen pour qu'ils puissent comprendre... Les adultes me donnèrent un conseil.
- (15) a. Ti-Prens trouv enn zarden roz: - Bonzour . *Bann roz* ti reponn: - Bonzour.
Le Petit Prince trouva un jardin de roses : - Bonjour. Les roses répondirent-
Bonjour
- b. Se te yon jaden tou bèl ak woz. — Bonjou, *woz yo* di.
C'était un jardin tout beau avec des roses. – Bonjour, dirent les roses.

Ceux-ci sont des cas classiques de reprise d'une expression nominale indéfinie ou définie déjà présente dans le texte (généralement sur la même page) et comme nous pouvons le constater sans surprise, cet usage est possible dans les deux créoles. Pour les approches concurrentes de la définitude, cet usage tombe clairement dans la catégorie des définis familiers.

2. Défini situationnel : il s'agit ici d'un référent qui, quoique n'ayant pas été mentionné au préalable dans le texte, ou du moins pas dans la même page, est familier pour le locuteur et l'interlocuteur parce qu'il fait partie soit d'une situation immédiate (possiblement physique) partagée, soit d'un domaine plus large géographique, culturel etc...également partagé.

Situation physique partagée :

- (16) a. Ar enn ti mouvman so lame, lerwa ti fer konpran ki li lerwa tou: so planet, lezot planet, *bann zetwal*. p 16
Avec un petit mouvement de sa main le roi fit comprendre qu'il était roi de tout : sa planète, les autres planètes, les étoiles.
- b. Wa a fe yon jes pou li montre planet li an, lot planet ki te byen lwen yo avek *zetwal yo*. p 35
Le roi fit un geste pour montrer sa planète, les autres planètes qui étaient bien loin et les étoiles.

Dans cette scène, à la fois le locuteur (ici le roi) et l'interlocuteur (ici le Petit Prince) partagent la même vue du paysage. Les expressions définies font ici référence aux éléments dans cette vue partagée. En ce sens, on peut considérer que les éléments de ce paysage sont familiers pour les deux personnages, parce qu'ils les ont tous deux sous les yeux. Il en est de même pour les exemples suivants

- (17) a. labrim ti leve e *bann zetwal* ti pe koumans alime dan lesiel. p 34¹¹
la brume s'était levée et les étoiles commençaient à s'allumer dans le ciel.
- b. Nuit lan tonbe. *Zetwal yo* komanse klere. p 70
La nuit était tombée. Les étoiles commençaient à éclairer.

Il s'agit là des étoiles que les deux protagonistes ont sous les yeux.

¹¹ Un relecteur suggère que cet exemple pourrait également s'interpréter comme un générique. Ceci serait à mon sens une extension de la notion de générique qui est généralement atemporelle. Ici en effet, l'usage de cette expression est ancré dans le temps, le moment précis où les étoiles s'allument dans le ciel. Si l'on faisait par exemple référence au fait que, en général, les étoiles s'allument dans le ciel le soir, alors l'expression ne serait plus ancrée dans le temps et serait générique. C'est bien le cas des exemples (18) et (19) dont la dimension est atemporelle. Mais ce n'est pas le cas en (17).

3. Générique : il s'agit ici d'un défini générique qui fait référence à tous les membres actuels ou potentiels de l'ensemble désigné par le SN. Il a parfois été dit, que dans les créoles ou du moins en créole haïtien (Zribi-Hertz & Glaude 2007), le générique s'exprime plus généralement par l'usage d'un nom nu. Il est certain que cette option est bien possible, mais il n'en reste pas moins que le pluriel peut également apparaître dans cet usage. Comment dès lors se répartissent les usages de ces deux formes pour l'expression de la généricité est une question complexe qui nécessiterait une étude spécifique plus approfondie. Toutefois comme celle-ci dépasse le cadre de notre présent travail, nous nous contenterons ici de simplement relever les exemples types de pluriel générique.

- (18) a. Dan liv la ti dir ki *bann boa* zot aval zot manze antie, san kraze, san mase. p 1
 Dans le livre, il était dit que les boas avalent leur nourriture en entier, sans l'écraser, sans la mâcher.
- b. Yo te di nan liv sa a, *bowa yo* vale bèt yo vle manje a antye san kite yon mòso, san menm yo pa moulen; p 9
 On disait dans ce livre, les boas avalent l'animal qu'ils veulent manger entier sans le couper en morceau, sans même le mâcher.

Il est clair ici que *bann boa* est un SN qui fait référence à tous les boas en tant que membres de l'espèce et non à un sous-ensemble précis de boas. De même dans l'exemple ci-dessous, c'est l'ensemble des fleurs qui est concerné et non pas un sous-ensemble précis.

- (19) a. *Bann fler* zot feb. p 10
 Les fleurs sont faibles
- b. *Flè yo* fèb anpil. p 27
 Les fleurs sont très faibles.

4. Démonstratif : Comme nous l'avons spécifié ci-dessus, le pluriel est compatible avec un démonstratif. Les exemples de ce type étant tous de la nature de ceux fournis dans le tableau 3 ci-dessus, nous ne les illustrerons pas ici. Nous avons entrepris de répertorier ces exemples principalement pour les distinguer de ceux où seul le pluriel figure. Chercher à comprendre ce qui distingue ce type d'exemples d'usage du pluriel en situation définie déictique dépasse le cadre du présent travail. Nous nous sommes ici contentés d'inventorier ces exemples pour pouvoir mieux les étudier par la suite.

5. Possessif défini : Le pluriel est également compatible avec des expressions et des pronoms possessifs. Comme pour le cas du démonstratif, nous nous contentons de relever ces exemples ici mais laisserons une étude de ce qui distingue ces possessifs de ceux où le pluriel n'est pas marqué pour plus tard.

6. 'Tous les' quantifiés : Il s'agit ici de SN qui sont quantifiés avec le quantificateur universel *tous* et cependant également marqués d'un morphème pluriel. Le pluriel n'est pas requis avec ces quantificateurs, mais il est possible et de ce fait nous l'avons donc relevé. La question de savoir si oui ou non les SN marqués du pluriel diffèrent de ceux qui ne se sont pas marqués sera ici aussi laissée pour une prochaine étude.

- (20) a. Lor latet sa montagn la mo sir mo pou trouv planet la net e anmemtan tou
bann dimoun.

Au sommet de cette montagne il monte pour voir la planète nettement et en même temps tous les gens.

- b. Sou planèt Ti Prens lan, te genyen tankou sou tou lòt planet yo, bon zèb ak move zeb. p 21

Sur la planète du Petit Prince, il y avait comme sur toutes les autres planètes, de bonnes herbes et de mauvaises herbes.

7. Relative : Il s'agit ici de SN pluriels restreints et définis pas une proposition relative. C'est d'ailleurs cette modification qui impartit ici la définitude à ces SN plutôt que la situation ou le type d'emploi. Nous entrons donc ici dans un domaine où la définitude vient du type de description utilisé et non pas d'une utilisation dans un contexte spécifique.

- (21) a. bann planet ki ti ena nom. p 6

les planètes qui ont un nom.

- b. Sa bon pou vòlkan yo ki pou mwen, sa bon pou flè a ki pou mwen.

Ceci est bon pour les volcans qui sont à moi, ceci est bon pour la fleur qui est à moi.

8. Défini grammatical : il s'agit ici de SN pluriels dont la définitude est déterminée par la forme du syntagme nominal. Les expressions utilisées sont du type *les seuls N*, *les premiers N*, *les seconds N* etc., ou sont des superlatifs du type *les plus grands N*, qui tous garantissent que seul un groupe défini d'individus peut être désigné. De ce fait, ces SN imposent syntaxiquement et sémantiquement l'unicité du groupe désigné. Dans les différentes approches de la définitude les SN de ce type sont classés comme définis sémantiques ou définis faibles pour Schwartz (2009). Comme nous le verrons ci-dessous, seul le créole haïtien permet des usages pluriels de ce type que nous illustrons ci-dessous :

- (22) a. pas d'exemples mauriciens

- b. Y ap kouri dèyè premye vwayajè yo ?

Ils courent derrière les premiers voyageurs ?

- b' Ti bagay tankou lò yo ki konn fè parese yo fè pi bèl rèv yo.

Les petites choses dorées qui réussissent à faire que les paresseux fassent les plus beaux rêves.

- b'' Bawobab yo se te pigwo pye bwa ou te ka jwenn.

Les baobabs sont les plus gros arbres que l'on peut trouver.

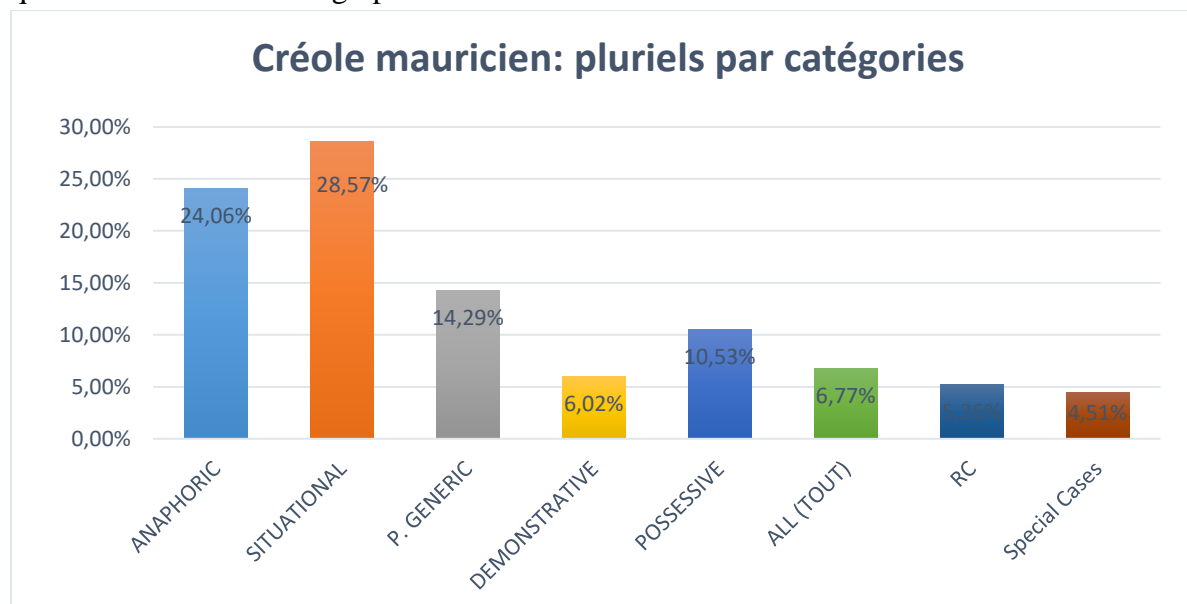
Comme le montre l'exemple (22b'') les superlatifs pluriels ne présentent pas obligatoirement une marque de pluriel. Ceci suggère comme nous le verrons ci-dessous que les expressions de ce type qui utilisent une marque de pluriel sont plutôt rares. Dans cette section, nous avons discuté les définitions que nous avons adoptées et nous avons illustré chaque type des catégories utilisées pour classer les expressions plurielles trouvées dans notre corpus. Il est maintenant temps de nous tourner vers nos données quantitatives, que nous présentons dans la prochaine section.

4. Données quantitatives sur l'usage des pluriels

Les résultats fournis par les graphiques ci-dessous illustrent les pourcentages d'exemples que nous avons notés pour chaque catégorie d'emplois des morphèmes du pluriel par rapport au nombre total de pluriels dans chaque texte notés dans le tableau 2 ci-dessus. De ce fait, ces résultats offrent un paysage de la fréquence de chaque type d'usage du pluriel dans chacun des textes considérés.

4.1. Pluriel Mauricien

Nous commençons par examiner les résultats de notre classification dans le texte mauricien qui sont résumés dans le graphe ci-dessous.



On remarquera les points suivants sur cette répartition en catégories pour notre texte du *Petit Prince* en créole mauricien. Tout d'abord, on note un grand nombre d'usages anaphoriques (24,6%) et situationnels (28,5%) qui lorsque l'on les additionne représentent un tout petit peu plus de la moitié (53%) de la totalité des usages¹². Ces deux catégories sont toutes deux typiques des déterminants familiers. En effet, la première catégorie, à savoir la catégorie anaphorique, implique une familiarité dans le récit, c'est à dire avec un référent déjà mentionné dans le texte de façon très proche, soit dans le même paragraphe, soit sur la même page. La seconde catégorie, à savoir la catégorie situationnelle, implique par contre la coprésence des participants du dialogue rapporté, ici le Petit Prince et l'aviateur, qui est aussi le narrateur, dans une situation 'physique' commune. L'importance de ces deux catégories suggère donc que l'aspect défini que le pluriel confère aux expressions nominales du créole mauricien participe

¹² Un relecteur nous demande si notre décompte des définis situationnels comprenait ou non ce que nous avons qualifié de définis situationnels globaux, remarquant que d'inclure ceux-ci dans notre définition de défini pragmatique alors qu'ils sont classés par d'autres comme des définis sémantiques fausserait la valeur de nos remarques. Ce point déjà discuté dans la note ci-dessus n'est pas pertinent puisqu'il n'y avait aucun définis globaux pluriels dans notre texte. C'est la même chose en ce qui concerne les définis recognitionnels et associatifs. Leur nombre étant trop faible pour représenter une classe (3), ils sont entrés dans la catégorie des cas spéciaux mais ne font pas partie de nos remarques qui ne concernent que des cas qui ne sont pas controversés par la plupart des théoriciens.

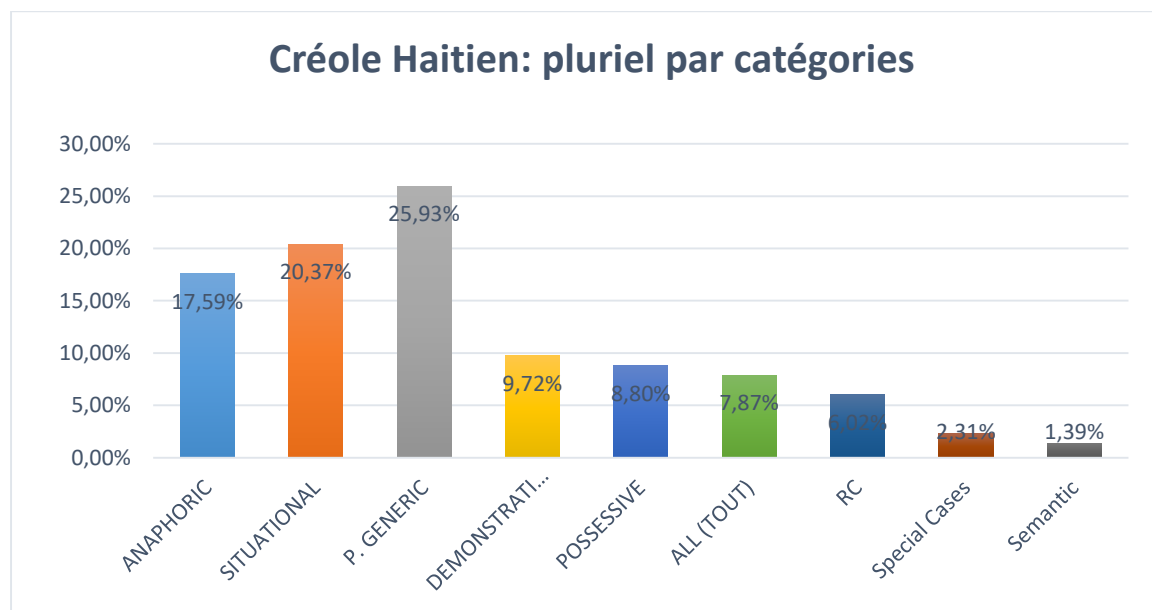
plus de la définitude conçue comme basée sur une notion de familiarité que sur une notion d'unicité, ou pour le dire différemment, le pluriel mauricien participe davantage d'une définitude de type pragmatique ou forte où l'unicité du réfèrent vient du partage de terrain de référence commun entre les interlocuteurs, que d'une définitude de type sémantique où l'unicité du réfèrent est établie davantage par la forme de description nominale utilisée. Le fait qu'aucun des usages du pluriel mauricien *bann* que nous avons répertoriés ne corresponde à des usages définis sémantiques renforce cette analyse. C'est-à-dire que dans le créole mauricien de notre texte, il n'y a pas d'expressions nominales manifestant une marque de pluriel qui comporte un numéral ordinal ('les premiers' etc., 'les derniers'), un superlatif ('les livres les plus grands') ou des expressions comme 'les seuls' ('les seuls amis') ou 'les mêmes' ('les mêmes histoires'). Avec ce type d'expressions, c'est plutôt un nom nu qui est utilisé. Une observation qui toutefois ne cadre pas tout à fait avec l'idée que la définitude du pluriel mauricien est basée sur la familiarité est le nombre non négligeable d'usages génériques du pluriel (14%) que l'on rencontre dans notre texte. Certes cet usage n'est pas aussi fréquent que les deux premiers, mais ce qui est surprenant c'est qu'il est très généralement considéré dans la plupart des approches sur le défini comme un exemple classique de défini non-familier et plutôt de type sémantique. Il est à noter toutefois, que ce type de défini ne se caractérise pas non-plus aisément en termes d'unicité, même si une extension de ce concept a été proposée dans ce cadre. Il s'agit donc, un peu, d'une catégorie à part en ce qui concerne la notion de défini.¹³ Une tentative de comparaison entre l'usage du pluriel pour le générique et l'usage des noms nus serait sans doute d'un grand intérêt, mais comme une telle étude dépasse le cadre de cet article, nous nous contenterons ici de noter l'importance relative de ce type d'usage. Notons pour terminer que dans notre texte mauricien il y a fort peu d'usages du pluriel avec une relative (noté RC dans le graphe ci-dessus) (5,26%). Le fait que quelques exemples existent montre que cette catégorie n'est pas exclue, mais elle est tout simplement peu fréquemment utilisée. Il en est de même des usages du pluriel avec le démonstratif qui sont bien entendu possible, mais relativement rares par rapport à l'usage situationnel du pluriel. Il est possible que ces deux usages soient en fait en relative concurrence car il est certain qu'un pluriel défini situationnel comporte une dimension déictique qui le rend assez proche d'un démonstratif. Ici encore, il serait d'un grand intérêt d'entreprendre une étude comparative de ces usages pour mieux comprendre ce que l'usage du démonstratif peut ajouter à celui d'un pluriel situationnel de nature déictique. C'est une étude que nous proposons d'entreprendre dans de futurs travaux. En résumé et pour clore cette sous-section, nos résultats quantitatifs montrent que le pluriel mauricien ressemble dans ses usages anaphoriques et situationnels à un défini familier fort (Schwarz 2009). Sur ce point, il est intéressant, bien que peu surprenant, que celui-ci semble être lié à la valeur pragmatique du défini singulier *la* en mauricien. *La* comme l'ont montré nos travaux parmi d'autres (Déprez 2007, 2013, 2016 ; Guillemain 2009), est également clairement un défini familier en créole mauricien. Il semble donc bien y avoir une correspondance entre le type de définitude qui caractérise le défini

¹³ Ce qui est remarquable toutefois c'est qu'en général, l'emploi d'un défini pluriel comme marqueur de généricité ne semble possible que dans les langues où le défini permet des usages sémantiques du moins dans la perspective de Wespel (2008). Si *bann* et *yo* sont bien des définis plutôt familiers, alors leur usage comme générique n'est pas attendu dans cette perspective.

singulier *la* en mauricien et les usages du pluriel ; tous deux illustrent un définitude de type fort et familière, (80,18% d'usage familial, anaphorique + situationnel pour le défini singulier *la* dans le même texte (Déprez 2016)). Cependant, comme nous l'avons observé ci-dessus, les usages du pluriel diffèrent de ceux d'un défini familial, et du défini singulier *la* en particulier, en ce que le pluriel mauricien peut être employé avec des expressions génériques, et de par son usage avec les relatives également absent pour le singulier, du moins dans le texte du *Petit Prince* que nous avons considéré (cf. Déprez 2016).

4.2 Pluriel Haïtien

Nous nous tournons à présent vers les données quantitatives de notre texte en créole haïtien. Ici aussi les données sont résumées par le graphe ci-dessous qui montre les pourcentages des usages du pluriel *yo* répertoriés selon la même classification que celle utilisée ci-dessus pour le créole mauricien.



Il est intéressant de remarquer ici que par comparaison, l'usage anaphorique du pluriel est nettement moins proéminent en créole haïtien (17,5%) qu'en créole mauricien (24 %). Ceci semble vrai aussi, quoique moins flagrant, des usages situationnels qui représentent 20,3% des usages en créole haïtien contre 28,5% en créole mauricien. De ce fait les usages caractéristiques d'une définitude basée sur la familiarité ne totalisent que 27,8 % du total des usages, contre 53% pour le créole mauricien. On remarquera de surcroît qu'ici, au contraire du mauricien, c'est l'usage générique du pluriel (25,9%) qui domine dans le texte haïtien. L'importance de l'usage générique peut en partie s'expliquer par la référence répétée dans le texte à la classe des adultes. Pour toute personne qui connaît bien le texte de St Exupéry, il est clair en effet que celui-ci vise en partie à contraster la fraîcheur enfantine du personnage du Petit Prince avec l'absurdité du comportement habituel du grand nombre, et que de ce fait, la classe générique et anonyme des adultes est utilisée comme contre-point de comparaison. Toutefois, comme ce procédé est utilisé dans les deux textes mauricien et haïtien, cet usage contrastif ne suffit donc pas à expliquer la différence que l'on observe dans les pourcentages respectifs de ces usages génériques dans les deux langues. Ce qui semble se dessiner ici du point de vue quantitatif,

c'est l'amorce d'une différence dans le type de définitude qui est en jeu dans les deux langues. Les usages du pluriel en haïtien auraient tendance à s'éloigner de la définitude basée sur la familiarité pour pénétrer plus avant dans le domaine d'une définitude plus sémantique. En soutien à cette analyse on peut arguer d'une part de la diminution proportionnelle des usages anaphoriques et situationnels et d'autre part d'un début d'usage du pluriel avec des expressions comme les cardinaux ordinaux ou le superlatif, comme le montraient déjà les exemples donnés ci-dessus en (22). Certes ces usages restent très mineurs, mais les exemples trouvés attestent au moins de leur existence, ce qui ne semble pas être le cas pour le mauricien. Enfin nous observons un peu plus d'usage démonstratif, ce qui pourrait confirmer que ces usages sont en quelque sorte en compétition avec les usages situationnels, ici un peu en diminution. Enfin les usages avec les possessifs et les phrases relatives sont en gros comparables à ceux rencontrés dans le texte mauricien. En guise de conclusion, il semble donc que pluriel haïtien se rapproche un peu plus d'un défini faible basé sur l'unicité, ou ici la maximalité et non sur la familiarité dans le fait qu'il a plus d'usages génériques et que quelques usages sémantiques se manifestent. On peut de surcroît observer ici aussi que cette tendance est également en correspondance avec les usages du défini singulier *la* en créole haïtien qui s'éloignent également de celui d'un pur article familier ou fort (Déprez 2016). Toutefois, il n'en reste pas moins que la correspondance avec un défini purement basé sur l'unicité n'est pas complète, puisque comme nous l'avons vu avec l'exemple (22 b'') les usages purement sémantiques, comme celui engendré par la présence d'un superlatif ou d'un numéral cardinal ne sont pas obligatoires. Il semblerait donc que pour affiner notre compréhension du pluriel du créole haïtien et la nature de son caractère défini on pourrait bien avoir besoin d'une classification plus fine des définis que celle que nous avons utilisée, comme par exemple celle qui est proposée dans la classification de Wespel (2008) qui permet une distinction plus fine basée sur des définitions de sémantique formelle nuancées.

Pour résumer et conclure notre section sur nos données quantitatives ainsi que plus généralement notre article, nous avons observé que l'usage des pluriels créoles semble refléter assez étroitement ce qui a été déjà auparavant noté sur les définis singuliers respectifs dans chacun de ces créoles. La définitude qui caractérise l'usage du pluriel en créole mauricien correspond à celle d'un défini dit 'fort' qui s'articule autour de référents familiers, soit de par leur relation d'anaphoricité au discours soit, de par le partage d'une situation commune au(x) locuteur(s) et interlocuteur(s). En créole haïtien par contre, nous avons affaire à un défini plus proche des définis faibles/ ou uniques/ maximaux ou sémantiques, mais qui n'est pas tout à fait dans cette catégorie de par son optionalité avec les superlatifs et autres expressions grammaticales qui dans certaines langues, comme par exemple en français, exigent généralement le défini de façon stricte. En fait une classification plus fine et plus nuancée pourrait donc être requise pour le singulier (Wespel 2008) et confirmée ici aussi pour le pluriel. Ce qui reste toutefois frappant c'est la relation de similarité forte que le caractère du défini du pluriel entretient avec les notions de définitude mises en jeu pour caractériser le défini singulier *la* dans chacune de ces langues. Ceci souligne que, plutôt que de refléter une notion de définitude en association avec le pluriel qui serait générale pour les langues qui manifestent ce phénomène, la notion de définitude associée au pluriel est ici spécifique à chaque langue et en

lien direct avec leur défini singulier. Une telle constatation pourrait s'expliquer si le pluriel occupait en fait une position syntaxique directement liée à celle d'un article défini nul, reflet direct de l'article défini singulier, ce qui serait attendu, si par exemple, le syntagme nominal pluriel se déplaçait dans la projection de DP généralement occupée par le défini singulier, comme nous l'avons proposé dans de précédents travaux (Déprez 2007, 300) pour le mauricien comme pour l'haïtien. Pour cette dernière langue, nous avons proposé que le pluriel *yo* s'amalgame avec l'article défini du point de vue phonologique, du fait de leur proximité après le déplacement du syntagme nominal pluriel dans le spécifieur de la projection DefP comme représenté ci-dessous en (23). En (23) la flèche symbolise le déplacement du syntagme nominal pluriel $[_{NumP} [liv] yo]$ dans la position d'une projection de l'article défini nul 0_{def} . Comme l'explique Déprez (2007) ce déplacement explique plus généralement la position post-nominale de l'article singulier *la* et pour l'haïtien, la complémentarité du pluriel *yo* avec l'article singulier. Pour une plus ample discussion de cette analyse, voir Déprez (2007).

(23) $\leftarrow [_{DefP} [_{NumP} [_{NP} liv] yo]_i 0_{def} t_i \]$

Il reste à noter toutefois que l'usage du pluriel pour le générique, utilisé dans les deux créoles, quoique nettement plus fréquemment en créole haïtien qu'en créole mauricien, distingue le défini pluriel du défini singulier dans les deux langues. Ce qui pourrait motiver cette distinction reste pour le moment à éclaircir.

Pour conclure, l'étude empirique approfondie et comparative des pluriels *bann* et *yo* que nous avons menée a permis de dégager un certain nombre d'observations nouvelles. Tout d'abord nous avons pu montrer que dans les deux langues, la valeur sémantique de ces pluriels est celle d'un pluriel exclusif qui ne comprend pas dans sa dénotation les éléments singuliers dont il est constitué. De surcroît, le caractère défini de l'usage du pluriel est également solidement confirmé par notre étude empirique détaillée. Enfin, l'étude quantitative que nous avons menée a permis de dégager les nuances de type de définitude qui sont en jeu. Nous avons observé que la définitude qui caractérise ces pluriels n'est pas tout à fait identique dans les deux créoles et est subtilement différenciée. Pour chacune de ces langues, elle semble en relation directe avec le type de définitude qui est observée pour l'article défini singulier, qui bien que morphologiquement identique, présente toutefois des différences particulièrement intéressantes. La définitude du pluriel mauricien, tout comme la définitude de son article singulier *la*, semble pouvoir se caractériser comme une définitude pragmatique basée sur la familiarité ou forte ou c'est le partage d'un référent dans une situation (textuelle ou non) qui permet au locuteur et à l'interlocuteur d'en vérifier l'unicité ou la maximalité. Au contraire, pour le pluriel de l'haïtien *yo* comme pour le singulier *la*, la familiarité ne suffit pas à en caractériser tous les usages ; on observe ici une tendance à englober certains usages qui tendent à montrer davantage l'importance du type de description utilisée. Notre étude empirique, tout en confirmant l'impression que le pluriel ajoute bien des nuances de définitude aux expressions qu'il détermine a aussi révélé que ce caractère défini n'est pas identique dans les deux créoles et montre des nuances qui obligent à décomposer cette notion de définitude plus subtilement pour en déployer toute la richesse comparative.

Références

- Aboh, E. O. « Topic and Focus within D », in Cornips, L. & J. Doetjes (eds), *Linguistics in The Netherlands 2004*, Amsterdam : Benjamins, p. 1-12
- Alleesaib, Mushina (2012) *Le groupe nominal en Créole Mauricien : études syntaxiques*, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII St-Denis-Vincennes.
- Alleesaib, Muhsina (2005) *Le morphème de pluriel BANN en créole mauricien : syntaxe et interprétation*, Mémoire de Master (DEA), Saint-Denis : Université de Paris-8.
- Bobyleva, Ekaterina (2013) *The development of the nominal domain in creole languages. A comparative typological approach*, Utrecht : LOT.
- Bollée, Annegret (2000) « La restructuration du pluriel nominal dans les créoles de l’Océan Indien », *Études créoles*, vol. XXIII, p. 25-39.
- Bollée, Annegret (1977) *Le créole français des Seychelles : Esquisse d'une grammaire, textes, vocabulaire*, Tübingen : Niemeyer.
- Champolion, Lucas (2014) *Algebraic Semantics and Mereology*, Lecture Notes, NYU.
- Damoiseau, Robert (1999) *Éléments de grammaire comparée français-créole Martiniquais, Guadeloupe* : Ibis rouge éd. (Collection Chimén Lékol), ISBN : 2844500633.
- Déprez, Viviane (2016) Refining Cross-linguistic Dimensions of Definiteness: Variations on the French Lexifier Creole 'la', *Workshop on the semantic contribution of Det and Num: (In)definiteness, Genericity and Referentiality*, Barcelona Spain, May 27-28.
- Déprez, Viviane (2013) Dimensions of Definiteness in French Based Creoles, *LSRL 43*, City University of New York, April 17-19, <http://lsrl43.commons.gc.cuny.edu/program/>
- Déprez, Viviane (2009) (Un)-interpretable features and grammaticalization, in Dufresne, Monique, Dupuis Fernande & Vocaj, Etleva (eds.) *Historical Linguistics 2007: Selected papers from the 18th International Conference on Historical Linguistics*, Montreal, 6–11 August 2007, (Current Issues in Linguistic Theory, 308), p. 83-98.
- Déprez, Viviane (2007a) « Nominal constituents in French lexifier creoles: Probing the structuring role of grammaticalization », *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 22-2, p. 263–307.
- Déprez, Viviane (2007b) « 11. Implicit determination and plural », in Baptista, Marlyse & Guéron, Jacqueline (eds.) *Noun Phrases in Creole Languages: A multi-faceted approach*, (Creole Language Library, 31), p. 301- 336.
- Déprez, Viviane (2007c) « On the structuring role of grammaticalized morpho-syntactic features », in Elfner, Emily & Walkow, Martin (eds.) *Proceeding of NELS 37*, Vol 2., p. 31-35, Booksurge LLC
- Déprez, Viviane (2006) « On the Conceptual Role of Number » in Nishida, Chiyo & Jean-Pierre Y. Montreuil (eds.), *New Perspectives on Romance Linguistics*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, p. 67-83.
- Déprez, Viviane (2005) « Morphological Number, Semantic Number and bare Nouns » *Lingua*, Volume 115-6, p. 857-883.
- Déprez, Viviane (2003) « Determiner Architecture and Phrasal Movement in French Lexifier Creoles », in Quer, Josep, Schrotten, Jan, Scorretti, Mauro, Sleeman, Petra & Verheugd,

- Els (eds.) *Romance Languages and Linguistic Theory 2001: Selected papers from 'Going Romance'*, Amsterdam, 6–8 December 2001, (Current Issues in Linguistic Theory, 245), p. 49-74.
- Déprez, Viviane (2002) « On the nature of bare nouns in Haitian Creole », in Satterfield, Teresa, Tortora, Christina & Cresti, Diana (eds.) *Current Issues in Romance Languages: Selected papers from the 29th Linguistic Symposium on Romance Languages (LSRL)*, Ann Arbor, 8–11 April 1999, (Current Issues in Linguistic Theory, 220), p. 47-64.
- Fattier, Dominique (2003) « Grammaticalisation en créole haïtien : morceaux choisis », *Creolica* [En Ligne], URL : <http://www.creolica.net/index.html>
- Frege, Gottlob (1892) « Über Sinn und Bedeutung », in *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*, (NF 100), p. 25-50 [reprinted as Frege (1994), p. 40-65 ; in English as (1996) « On Sense and Reference », in Martinich, A.P. (ed.) *The Philosophy of Language*, New York : Oxford University Press, p. 186-198 (3rd edition)].
- Glaude, Herby (2013) *Aspects de la Syntaxe de l'Haïtien*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII.
- Guillemin, Diana (2009) *The Mauritian Creole Noun Phrase: its form and function*, Thèse de doctorat, University of Queensland.
- Hawkins, John A. (1978) *Definiteness and indefiniteness: a study in reference and grammaticality prediction*, London : Atlantic Highlands / N.J. : Croom Helm/Humanities Press.
- Heim, Irene (1982) *The semantics of definite and indefinite noun phrases*, Thèse de doctorat, University of Massachusetts Amherst.
- Himmelman, Nikolaus (2001) « Articles », in Haspelmath, M, König, E. & Oesterreicher W. (eds.) *Language Typology and Language universals*, Berlin : Mouton de Gruyter, p. 831-841.
- Himmelman, Nikolaus (1997) *Deiktikon, Artikel, Nominalphrase. Zur Emergenz syntaktischer Struktur*, Tübingen : Niemeyer.
- Ionin, T., Ko, H. & Wexler, K. (2003) « Specificity as a grammatical notion: Evidence from L2-English article use », in Garding, G. & Tsujimura, M. (Eds.) *Proceedings of the 22nd West Coast Conference on Formal Linguistics*, Somerville, MA : Cascadilla Press, p. 245-258.
- Joseph, Frantz (1989) *La détermination nominale en créole haïtien*, Thèse de doctorat, Université Paris VII.
- Lyons, Christopher (1999) *Definiteness*, Cambridge/ New York : Cambridge University Press.
- Milsark, Gary (1974) *Existential sentences in English*, Thèse de doctorat, MIT.
- Patrick, Peter (2007) « Jamaican Patwa (Creole English) », in Holm, John A. & Patrick, Peter L. (eds) *Comparative Creole Syntax: Parallel Outlines of 18 Creole Grammars*, London : Battlebridge Press, p. 127-152.
- Russell, Bertrand (1905) « On Denoting », *Mind*, (14), p. 479-493 [reprinted in Ostertag, G. (1998) *Definite Descriptions – A Reader*, Cambridge, Mass : MIT Press, p. 35-49].
- Schwarz, Florian (2013) « Different Types of Definites Crosslinguistically », *Language and Linguistics Compass*, Volume 7, Issue 10, p. 534-559.

- Schwarz, Florian (2009) *Two Types of Definites in Natural Language*, Thèse de doctorat, University of Massachusetts Amherst.
- Spector, Benjamin (2007) « Aspects of the pragmatics of plural morphology: On higher-order implicatures », in Sauerland, Uli & Stateva, Penka (eds.) *Presuppositions and implicatures in compositional semantics*, Dordrecht : Springer, p. 243–281.
- Strawson, Peter Frederik (1950) « On referring », *Mind*, 59, p. 320-344.
- Syea, Anand (2007) « The development of the Noun Phrase in Mauritian Creole and the mechanisms of language development », in Baker, P. & Fon Sing, G. (eds.) *The making of Mauritian Creole*, London : Battlebridge.
- Virahsawmy, Dev (1984) *Profeser Madli: pies â III ak*. Rose Hill
- Wespel, Johannes (2008) *Descriptions and their domains: the patterns of definiteness marking in French-related creoles*, Thèse de doctorat, Universität Stuttgart.
- Wiesinger, Evelyn (2016) « Marquage du pluriel en créole guyanais et au-delà », *Études Créoles* [En ligne], Vol. XXXIV n° 1 & 2 – 2016, consulté le 25 Juin 2019. URL : http://www.lplaix.fr/~fulltext/Etudes_Creoles/wiesinger.pdf
- Zribi-Hertz, Anne & Glaude, Herby (2007) « Bare NPs and deficient DPs in Haitian Creole and French: from morphosyntax to referent construal », in Baptista, M. & Guéron, J. (Eds.) *Noun phrases in Creole languages*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, p. 265-98.
-

Pour citer cet article

Référence électronique

Viviane Déprez, « Valeurs sémantiques et pragmatique des pluriels créoles : Une comparaison des pluriels mauriciens et haïtiens », *Études Créoles* – Vol. XXXVI n°1 & 2 - 2018 [En ligne], consulté le ..., URL : http://www.lpl-aix.fr/wp-content/uploads/Etudes_créoles/deprez.pdf